

## Non à la réforme des retraites Macron/Borne !

Emmanuel Macron a annoncé la présentation d'une nouvelle réforme des retraites pour le mardi 10 janvier. Si les détails ne sont pas encore connus, les grandes lignes ont été présentées. Pour l'intersyndicale 38 des finances publiques, ces dispositions sont inadmissibles !

*Nous disons non à la destruction de notre système de retraite par répartition qui fait l'objet depuis plus de trente ans d'attaques successives :*

*1987, loi Seguin : indexation des retraites sur l'inflation et non plus sur l'évolution du salaire moyen ;*

*1993, réforme Balladur : passage de 37,5 à 40 années de durée d'assurance pour les salariés du privé ; passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul de la pension ;*

*1995, plan Juppé : retrait du projet d'extension des mesures de 1993 à la Fonction Publique grâce aux mobilisations ;*

*2003, réforme Fillon : allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 années et application de la décote et des règles du régime général au régime de la fonction publique ;*

*2010, réforme Woerth : âge légal de départ à la retraite repoussé de 60 à 62 ans ;*

*2014, réforme Touraine : augmentation de la durée d'assurance jusqu'à 43 ans à partir de la génération 1973.*

### Que prévoit la réforme ?

- ★ **Le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 voire 65 ans** selon les scénarios ;
- ★ **Une retraite à environ 1200 euros minimum (89 % du SMIC net)** uniquement si vous avez vos 43 annuités ;
- ★ **La fin des régimes spéciaux pour les nouveaux et nouvelles entrants.**

### Pourquoi cette réforme est injuste et doit être combattue :

- ★ **En 2022, selon la DARES, le taux d'emploi passe de 75,1 % pour les 55-59 ans à 35,5 % pour les 60-64 ans.** Allonger l'âge de départ c'est donc prolonger des situations de précarité (RSA, chômage, invalidité, maladie...) et accentuer le déficit de l'assurance maladie (la majorité des arrêts longue durée sont en fin de carrière).
- ★ C'est aussi **retarder l'accès des jeunes à des emplois.**
- ★ **Les salariés qui ont eu un parcours heurté du fait de périodes de chômage et les femmes qui sont majoritaires à avoir des carrières incomplètes sont pénalisés par l'allongement de la durée de cotisation.** Ils et elles subissent une double peine.
- ★ Retarder l'âge de départ, c'est aussi **rogné l'âge auquel on peut bénéficier de sa retraite en « bonne santé ».**
- ★ Le système de retraites est un pilier de la sécurité sociale, avec près de 330 milliards d'euros. S'il est abîmé, ça ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de retraites, ça veut dire que **le marché compensera, de façon plus inégalitaire.** Ce sont donc **notre façon de partager les richesses, notre modèle social, nos choix de société qui sont en jeu !**

## Quelques idées reçues à combattre :

« On vit plus longtemps. Il est normal de travailler plus longtemps » : **FAUX**

→ **L'espérance de vie en bonne santé stagne à 64,5 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes.** Avec de fortes disparités selon les emplois, selon la pénibilité et l'usure professionnelle.

« L'équilibre du système de retraite est menacé » : **FAUX**

→ Le système est aujourd'hui excédentaire (3,2 milliards d'euros en 2022). Si un léger déficit temporaire est prévu, même le COR (conseil d'orientation des retraites) reconnaît que sa trajectoire est « **maîtrisée** ». Surtout, pour générer de nouvelles entrées d'argent il existe des solutions simples : **augmenter les cotisations perçues**.

Pour cela on peut créer des emplois en **réduisant le temps de travail, augmenter les salaires ou simplement augmenter le taux de cotisation patronale d'un point**. Selon une étude de la CNAV, mettre fin aux inégalités salariales entre femmes et hommes abonderait les caisses de retraite de 5,5 milliards d'euros par an.

« J'ai prévu de travailler après 62 ans, ça ne me concerne pas » : **FAUX**

→ Avec la réforme **vous ne toucherez plus la surcote de 1,25 % par trimestre supplémentaire à la durée exigée de cotisation au-delà de 62 ans**. Cela fera donc baisser le niveau de votre pension.

« J'ai commencé à travailler tard, je n'aurai pas mes annuités à 62 ans donc je ne suis pas concerné » : **FAUX**

→ D'une part **vous perdez la possibilité de partir en retraite avant 65 ans avec une décote**. De plus, après 60 ans **les probabilités de se trouver au chômage ou en arrêt maladie longue durée sont fortes avec les conséquences financières qui vont avec**. Les « compensations » sur « l'emploi des seniors » présentées par le gouvernement ne prévoient aucune sanction pour les entreprises, seulement un « baromètre » à remplir pour se doter « d'indicateurs ».

« J'ai commencé à travailler tôt. Je ne suis donc pas concerné » : **FAUX**

→ La réforme prévoit de retarder l'âge de départ y **compris en cas de carrière longue**.

## Tenons-nous prêts !

En 2019, la grève reconductible de nombreux secteurs avait permis de bloquer la réforme.

### Gagner c'est possible !

Si le gouvernement persiste dans sa volonté d'imposer ce retour en arrière, l'intersyndicale appellera dans l'unité à se mobiliser, des HMI seront organisées très rapidement.